



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le

ID : 095-219500543-20211127-44_2021-DE

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°44

DATE DE LA CONVOCATION 22/11/2021	L'an deux mille vingt et un Le vingt-sept novembre à neuf heures et quinze minutes
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 22/11/2021	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 10 Présents : 9 Absents représentés : 0 Votants : 9	<u>Etaient présents</u> : Alain PIGEONNIER - Elizabeth DUFOUR - Laurent RONDEAU - Isabelle ROBERT - José MATIAS CARVALHO DE MOURA - Patricia BAZOT - Olivier MAUGER– Olivier FLIGNY <u>Absents représentés</u> : Néant <u>Absent</u> : Sylvain GUICHARD <u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Olivier MAUGER Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBÉRATION N°44 OBJET : Indemnités cabinet VERPONT litige logements	Monsieur le Maire assisté de Monsieur Alain PIGEONNIER, 1 ^{er} Adjoint, expose : Vu les différents dysfonctionnements de la chaudière d’alimentation dans les logements sociaux communaux Vu le constat fait par COVEA (assurance) en date du 27 septembre 2021 autorisant les travaux sur la chaudière Vu le rapport d’expertise en date du 28 septembre 2021 établi par le cabinet d’huissier Olivier Saint-Martin Vu les constatations matérielles établi par le cabinet d’huissier Olivier Saint-Martin en date du 03 mai 2021 et 16 septembre 2021 Vu les travaux réalisés par la commune Vu la remise en conformité de la chaudière Vu le préjudice estimé entre 10 000 et 15 000 € Monsieur le Maire a décidé de solliciter un avocat spécialisé en marché public (cabinet VERPONT) afin d’étudier le coût des charges, évaluer le coût des procédures engager et évaluer les chances de succès de la commune en cas d’introduction de ces procédures

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 14h à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



Une réunion a été programmée le 10 novembre 2021 entre le Maire, le 1^{er} Adjoint et l'avocat spécialisé en charge de ce dossier afin qu'il puisse nous transmettre une proposition commerciale et pour une éventuelle représentation de la commune

L'avocat a fait un retour en date du 17 novembre 2021 afin de nous faire connaître son taux horaire dans le cas où la commune déciderait de confier cette affaire au cabinet, à savoir :

- taux horaire à 225 € HT
- plafonnement du nombre d'heures sur ce dossier : 15 heures

Soit un coût maximal total pour cette étude préalable de $15 \times 225 = 3375$ € HT

Avec :

- remboursement de l'assurance : voir tableau plafond de prise en charge des honoraires du mandataire ci-dessous :

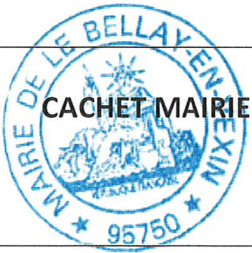
JURIDICTIONS	MONTANTS TTC	MONTANTS Hors TVA
Référé		
• expertise	550 €	458 €
• provision	676 €	563 €
• autre	676 €	563 €
Requêtes non contradictoires	551 €	459 €
Chambre de Proximité/ Tribunal de Proximité		
• conciliation	370 €	308 €
• jugement	851 €	709 €
Tribunal Judiciaire		
• en dernier ressort	851 €	709 €
• à charge d'Appel	1 220 €	1 017 €
Pôle Social Tribunal Judiciaire (Ancien TASS)	1 220 €	1 017 €
Chambre spécialisée Tribunal Judiciaire matière Civile	1 220 €	1 017 €
Chambre spécialisée Tribunal Judiciaire matière Pénale	600 €	500 €
Juges des contentieux de la protection		
• en dernier ressort	851 €	709 €
• à charge d'Appel	1 220 €	1 017 €
Tribunal de commerce		
• déclaration de créance auprès du mandataire	220 €	183 €
• relevé de forclusion	281 €	234 €
• jugement	1 220 €	1 017 €
Tribunal Paritaire des baux ruraux		
• absence de conciliation	370 €	308 €
• conciliation	1 220 €	1 017 €
• jugement	1 220 €	1 017 €
Tribunal Administratif	1 220 €	1 017 €
Conseil des Prud'hommes		
• absence de conciliation	505 €	421 €
• conciliation	1 163 €	969 €
• jugement	1 032 €	860 €
Juge de l'exécution	798 €	665 €
Juge de l'exécution en matière de saisie immobilière	2 314 €	1 928 €
Juridictions d'Appel		
• assistance plaidoirie	1 220 €	1 017 €
• postulation	650 €	542 €
Cour de Cassation	2 314 €	1 928 €
Conseil d'Etat	2 314 €	1 928 €
Composition ou médiation pénale	280 €	233 €
Tribunal de Police		
• sans partie civile	481 €	401 €
• avec partie civile	600 €	500 €
Tribunal Correctionnel		
• instruction correctionnelle	692 €	577 €
• jugement	976 €	813 €
Cour d'Assises		
• instruction criminelle	1 696 €	1 413 €
• jugement	2 314 €	1 928 €
Commissions diverses	370 €	308 €
Commissions de recours amiables en matière fiscale	487 €	406 €
Mesure Instruction - Assistance à expertise (par avocat ou expert)	413 €	344 €
Consultation et démarches amiables infructueuses	356 €	297 €
Consultation et démarches amiables ayant abouti à la résolution du litige	694 €	578 €

- chance de remporter le procès : faible
- durée de la procédure : plusieurs mois/année

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de délibérer sur le fait de continuer ou non cette poursuite

Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au **vote à main levée** à la demande de la majorité des conseillers :

DECIDE à l'unanimité de ne pas poursuivre cette action.



Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 27 novembre 2021

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,


Ludovic BAZOT

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le

ID : 095-219500543-20211127-44_2021-DE